

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine met en œuvre **un programme de professionnalisation** à destination des professionnels de l'orientation, la formation, l'insertion, l'emploi et la VAE afin d'accompagner l'évolution des pratiques en lien avec les enjeux régionaux.

En renforçant les compétences de cœur de métier, en favorisant les échanges entre les réseaux et en forgeant une culture partagée sur les priorités régionales, nos actions préparent ces professionnels à répondre collectivement aux défis d'aujourd'hui et de demain.

**Pour répondre à leurs besoins, l'offre de professionnalisation 2024 propose une variété de thématiques et une diversité de modalités et de formats. Certaines actions sont réservées aux professionnels des structures adhérentes à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine alors que d'autres sont ouvertes à tous.**

## Pour participer aux actions destinées aux adhérents Cap Métiers

Les actions de formation de 1 à 3 jours, les parcours d'autoformation tutorés, les ateliers d'échanges de pratiques et de co-développement ainsi que les modules d'1/2 journée sont réservés aux adhérents de Cap Métiers.

**Sur l'année, les salariés des structures adhérentes peuvent bénéficier d'un maximum de 4 actions** parmi celles-ci, dans la **limite de 3 actions de formation** (exemple : 3 actions de formation + 1 parcours d'autoformation).

Les actions réservées aux structures adhérentes ont un seuil minimum et un seuil maximum de participants, elles peuvent être reportées si le minimum d'inscrits n'est pas atteint.

La mixité des profils des professionnels et l'enrichissement des pratiques sont privilégiés dans les actions, **c'est pourquoi 2 salariés maximum d'une même structure peuvent être inscrits à la même session**. Au-delà, les autres personnes intéressées seront positionnées en liste d'attente et ne pourront participer que si des places sont disponibles.

Tout désistement doit systématiquement être **signalé et motivé sur la plateforme ParcoursPro** dans les meilleurs délais. **En cas de désistement moins de 10 jours avant l'action, celle-ci sera décomptée.**

Les professionnels ne peuvent se positionner que sur une seule session par formation.

**Il est recommandé de s'inscrire à minima 15 jours avant l'action**, délai nécessaire à l'élaboration des documents contractuels en amont de la formation. Par ailleurs, le prestataire/formateur peut être amené à prendre contact avec les personnes inscrites en amont de l'action pour mieux comprendre le besoin.

## Pour participer aux autres événements du programme

Les rencontres organisées tout au long de l'année sous forme de webinaires, réunions d'information, groupes de travail thématiques, web ateliers, conférences-débats... permettent d'accueillir un public plus nombreux sans obligation d'adhésion à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine. Le nombre de participations à ces événements sur l'année n'est pas limité.

Une démarche d'inscription individuelle, en amont, via la plateforme ParcoursPro, est obligatoire.

## Comment vous inscrire ?

Choisissez-la (ou les) action(s) qui vous intéresse(nt) en cliquant sur son panier, en suivant ces 2 étapes :

1. « **Ajouter au panier** » : l'action choisie figure dans votre panier.
2. « **Valider mon panier** » en remplissant l'ensemble des champs demandés ou manquants (vos coordonnées ainsi que vos motivations/attentes à participer à cette action).

Votre demande d'inscription est enregistrée et vous êtes considéré comme préinscrit. Votre **employeur/responsable hiérarchique** reçoit un mail afin de **valider votre participation à l'action demandée**. Enfin, le prestataire/organisateur de l'action vérifie l'adéquation entre vos attentes et les objectifs de la prestation et rend effective votre inscription.